

Commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 février 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 09
Votants : 09
Absents : 04

L'an deux mille vingt, le 21 février, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Puisseux-le-Hauberger, dûment convoqué le 10 février, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Joseph KARST, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs KARST Joseph, DUBAIL Dominique, ECHAROUX Claude, PANOT Stéphane, HABERT Françoise, DUTOT Monique, KARST Elisabeth, BROVIA Isabelle, , Bruno CALEIRO,

Etaient absents excusés :

Etaient absents : Mesdames et Messieurs Hadda DELARUE MURIOT Maryvonne, ZAREMBA Alain, NOULETTE Maurice

Madame Elisabeth KARST a été élu(e) secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour une délibération pour :

- Délibération donnant au maire l'autorisation de signer la convention de servitudes avec Rte concernant la liaison souterraine BORNEL - TERRIER

Le Conseil Municipal donne son accord afin de rajouter la délibération ci-dessus à l'ordre du jour.

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, délibérant sur le compte administratif 2019 dressé par Monsieur KARST Joseph, Maire lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer comme suit

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	593 291.54 €
RECETTES	1 168 864.40 €
Soit un excédent de fonctionnement	575 572. 86 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	399 674. 70 €
RECETTES	375 296. 44 €
Soit un déficit d'investissement	161 335. 78 €

II - COMPTE DE GESTION 2019

Les Membres du Conseil Municipal de Puisseux le Hauberger, après avoir constaté que le compte de gestion du Receveur Municipal présente des résultats identiques au compte administratif 2019

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019 du Receveur Municipal

III - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation de résultats de l'exercice 2019

- Constatant que le compte administratif de la commune présente un excédent de fonctionnement de 575 573.86 € et un déficit d'investissement de 161 335.78 €

et après en avoir délibéré décide à 8 voix pour et une abstention (Mme DUTOT Monique) d'affecter :

- Au compte 002 – fonctionnement – recettes la somme de 301 177.08 €
- Au compte 1068 – investissement recettes la somme de 274 395.78 €
- Au compte 001 – investissement – dépenses la somme de 161 335.78 €

IV – VOTE DES 3 TAXES

Cette délibération est annulée car les documents ne sont pas encore parvenus en mairie

V - SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2020

Les Membres du Conseil Municipal de Puiseux le Hauberg, après en avoir délibéré décide de verser les subventions communales qui peuvent se résumer comme suit pour 2020 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Le bel âge	1 700.00 €
FOOTBALL	500.00 €
ASDAPA	300.00 €
FESTIVAL DE LA CHATAIGNE PUISOTINE	0.00 €
Association les petites licornes	0.000 €
TOTAL	2 500.00 €

VI- BONS ALIMENTAIRES

Pour les personnes défavorisées

Les Membres Conseil Municipal, décide à l'unanimité de continuer à :

- de distribuer des bons alimentaires avant le 14 juillet et avant Noël, aux personnes défavorisées pour 2020 selon le barème suivant :
 - pour les personnes seules : 70 €

La valeur des bons sera de : 20 Euros, 25 Euros, 30 Euros et 35 Euros.

- des bons alimentaires d'une valeur de 150 € (servant autrefois pour le chauffage) aux personnes âgées de condition modeste, comme suit :

- **OCTOBRE 2020** : 150 Euros.

et Eventuellement, si le froid se faisait sentir en Février 2021, une distribution supplémentaire de bons sera effectuée à la diligence du Maire. Les bons auront comme valeur la moitié de ceux distribués au mois d'Octobre précédent.

Un courrier sera adressé aux commerçants afin de bien préciser que les achats se feront sans l'achat d'alcool.

Pour les personnes en difficultés

Les Membres du Conseil Municipal, décide de verser la somme de 150 €, directement aux différents organismes, pour le paiement des factures de chauffage ou autres (fuel, charbon, électricité, cantine) pour les personnes en difficultés, à la diligence du Maire.

Un dossier de demande sera à déposer en Mairie avec les dépenses et les recettes totales du foyer.

VII – PREPARATION DU BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020

Tableaux annexés à ce compte rendu.

VIII – CREATION NUMERO DE MAISON (PRIVE)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à une demande de la Société AXIONE mandaté par l'association Oise Très Haut Débit, qu'il est encore nécessaire de créer des nouveaux numéros afin que les habitants puissent prétendre à la FIBRE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- de créer le numéro 18 bis Grande Rue
- d'autoriser le Maire à effectuer les documents nécessaires auprès des différents services afin de les faire valider par les services de la poste.

IX - AUTORISATION DE SIGNATURE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MAINTENANCE INFORMATIQUE AVEC L'ADICO

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal :

- De la nécessité de renouveler le contrat de maintenance informatique avec l'ADICO,
- De la proposition de la Société ADICO pour le renouvellement du contrat de maintenance (SERENITE + SERVEUR DEDIE) à compter de la réception de la convention et prendra fin à l'issue de la période de 4 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'autoriser à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance avec la Société ADICO ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier

X - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DETR – ACQUISITION D'UN TABLEAU INTERACTIF POUR LE GROUPE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de demander pour 2021, une subvention auprès de l'Etat afin d'acquérir un tableau interactif pour une classe du groupe scolaire :

Le plan de financement peut se résumer comme suit :

Le coût total HT des travaux est de 3 489.97 €

Montant HT	3 489.97 €
Subvention DETR 30 %	1 046.99 €
Coût restant à la charge de la commune	2 442.98 €

Le conseil municipal prend l'engagement de réaliser l'opération dès que le dossier est réputé complet.

XI - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DETR – ACQUISITION DE MOBILIER SCOLAIRE - GROUPE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de demander pour 2021, une subvention auprès de l'Etat afin d'acquérir le mobilier pour les classes du groupe scolaire :

Le plan de financement peut se résumer comme suit :

Le coût total HT des achats est de	12 380.46 €
Montant HT	12 380.46 €
Subvention DETR 45 %	5 571.21 €
Coût restant à la charge de la commune	6 809.25 €

Le conseil municipal prend l'engagement de réaliser l'opération dès que le dossier est réputé complet.

XII - Frais de déplacement – Mademoiselle Jessie RONCERAY - personnel du Service technique

Le Conseil Municipal,

Considérant que la commune ne dispose d'aucun véhicule léger de service,

Vu que Mademoiselle Jessie RONCERAY à l'occasion de son service est appelée à de multiples déplacements (formations, visite médicale.....)

Compte tenu qu'il y a lieu de dédommager Mademoiselle Jessie RONCERAY des frais kilométriques pour usage de son véhicule personnel, selon le décret du 28 mai 1990 et arrêté du 28 septembre 2001.

Décide le remboursement à Mademoiselle Jessie RONCERAY des frais kilométriques d'utilisation de son véhicule personnel, selon les barèmes en vigueur à ce jour, pour un trajet annuel autorisé inférieur à 2000 km. Mademoiselle Jessie RONCERAY est donc autorisée à se servir de son véhicule personnel durant les jours et heures légaux de travail avec accord de Monsieur le Maire, avec l'établissement d'un ordre de mission par la Mairie. Il tiendra à disposition du Maire un état des déplacements (distance et motifs). Cette délibération à un caractère permanent et la valeur du taux kilométrique est automatiquement modifiée lors de la parution de celle-ci au Journal Officiel. La dépense sera imputée à l'article 6251 de chaque budget annuel

XIII - AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION DE SERVITUDES – LIAISON à 63 kv BORNEL - TERRIER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'autoriser à l'unanimité Monsieur le Maire à :

- Signer la convention de servitudes avec Rte (Réseau de transport d'électricité) dans le cadre des travaux de liaison à 63 KV BORNEL – TERRIER et passant sur notre territoire, parcelles :

- Le fond de Bornel : ZE 193
- Le fond de Bornel : ZE 195
- Le Val Saint Germain : ZC 123
- Le Val Saint Germain : ZC 128

- A encaisser la somme de 1 565 € correspondant à l'indemnité destinée à compenser les préjudices de toute nature résultant de la présence de la ligne sur les parcelles.

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 19 heures 45

Bon pour affichage le 25 février 2020

Le Maire

Joseph KARST

